



Rapport moral 2016

*approuvé par l'assemblée générale du
6 juin 2017*

LA VIE SOCIALE

L'assemblée générale de l'association se réunit chaque année pour approuver le rapport financier et le rapport moral et débattre du programme d'actions.

L'association est dirigée par un conseil d'administration dont les membres sont élus par l'assemblée générale, renouvelé en 2015, il s'est réuni quatre fois durant l'année écoulée :

Présidente : Nathalie Tubiana

Directrice du budget et de la performance économique et immobilière
Secrétariat Général Groupe (SGG) – Caisse des Dépôts

Vice-présidente : Sabine Parnigi-Delefosse

Responsable innovation - Département de la stratégie - Caisse des Dépôts

Trésorière : Annick Ferré

Responsable adjointe communication
Direction des investissements et du développement local - Caisse des Dépôts

Secrétaire : Cyrille Fougeron

Responsable agence bancaire - DSB – Caisse des Dépôts

Présidente du comité des projets : Patricia Havy

Responsable qualité - DSB - Caisse des Dépôts

Autres administrateurs

Elodie Drouard – chef de projet maîtrise d'ouvrage – DFFE - Caisse des Dépôts

Pierre Hilbrandt – responsable programme – DRH – Caisse des Dépôts

Brigitte de la Houssaye - expert développement économique - DRIF – Caisse des Dépôts

Astrid Landry – retraitée Caisse des Dépôts

Jeanne Morand – responsable RH et fonction de pilotage – Caisse des Dépôts

Sandra Picard-Ramé - directrice de la communication - Compagnie des Alpes

Nicolas Stephan - chargé d'investissement – Caisse des Dépôts

Le bureau, mis en place pour renforcer les capacités de mobilisation et donc de réactivité de l'association en partageant plus efficacement les responsabilités, s'est réuni cinq fois durant l'année. Il met en œuvre les décisions du conseil d'administration et participe à l'administration de l'association.

Présidente : Nathalie Tubiana

Vice-présidente : Sabine Parnigi-Delefosse

Trésorière : Annick Ferré

Secrétaire : Cyrille Fougeron

LES ACTIONS EN 2016

Le comité des projets

Constitué de sept adhérents de CDC Développement solidaire, le comité des projets a examiné en 2016 les **35 projets** reçus.

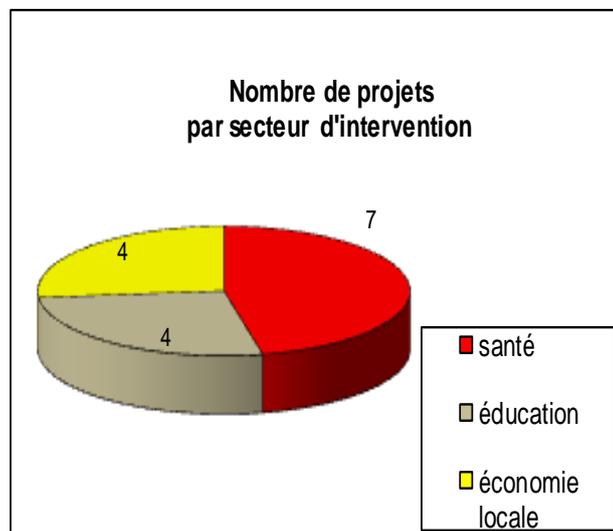
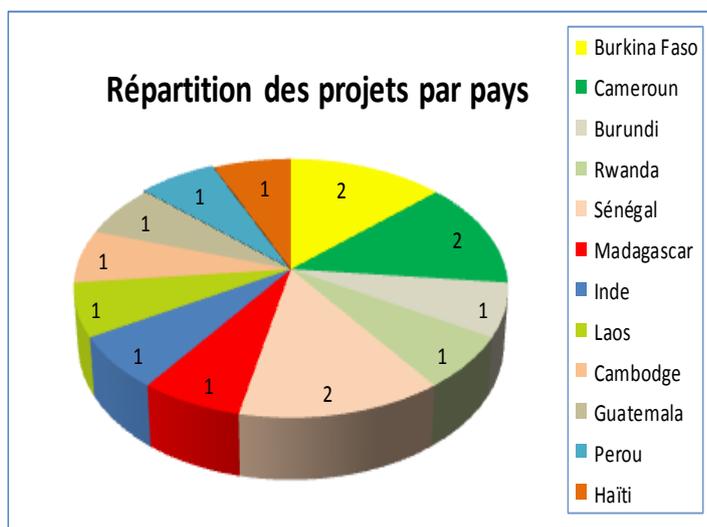
Au cours de son étude, le comité des projets vérifie l'éligibilité du pays concerné (selon l'indice de développement humain notamment), l'adéquation du projet au contexte local, la réelle implication des habitants, et la qualité de l'opérateur français, généralement une association, qui s'engage sur la réalisation du projet à l'étranger.

Chaque dossier a été étudié par trois personnes, le président et deux analystes. Au cours de **7 séances**, les projets ont été présentés à tous les membres pour être, après concertation, retenus ou refusés.

Les choix du comité ont été soumis à la validation du conseil d'administration.

Conditions d'éligibilité des projets

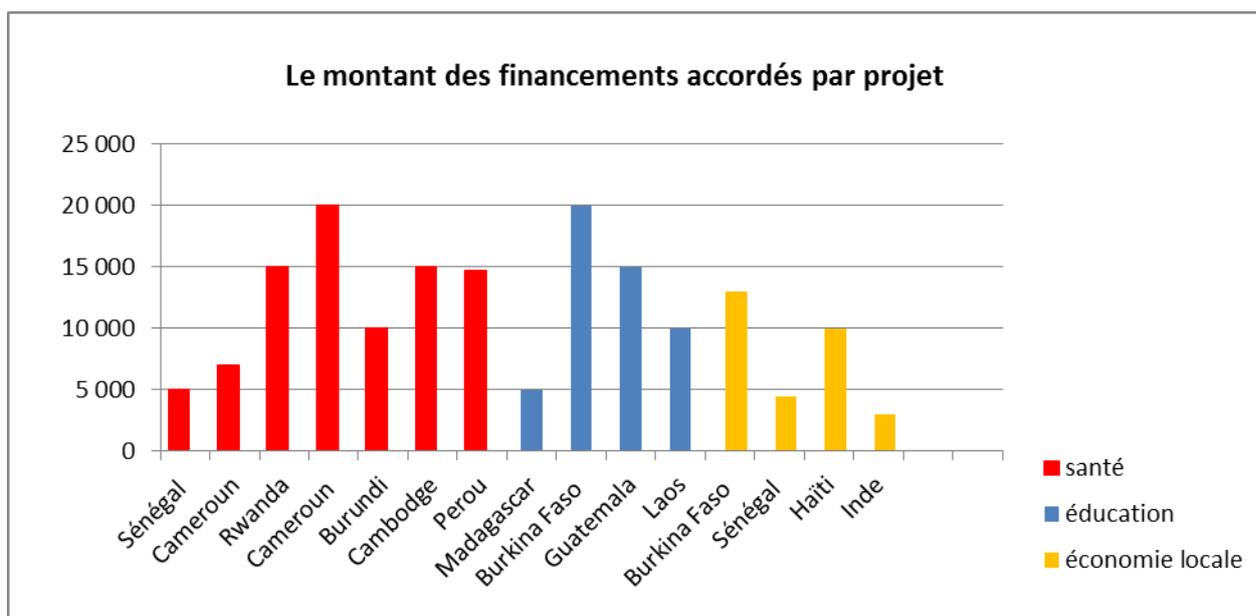
- L'opérateur doit être une ONG française ayant au moins trois années d'activité
- Les projets, de petite ou moyenne dimension, doivent être adaptés aux conditions de développement local (analyse de besoins spécifiques en fonction du climat, du contexte politique, économique et social ; utilisation de matériaux et/ou du savoir-faire local, etc.)
- Les habitants doivent être parties prenantes à la réalisation du projet (don de terrain, participation financière ou technique, responsable local, etc.)
- L'autonomie de la communauté concernée doit être assurée au terme du projet.



Après examen des dossiers adressés par les associations, le conseil d'administration a retenu, pour 2016, **15 projets pour un montant de 167 200 €**.

A fin mai, l'ensemble des projets en cours progresse favorablement et conformément aux engagements des associations partenaires. Les populations locales pourront bénéficier prochainement des installations financées par CDC Développement solidaire.

Rappelons par ailleurs que CDC Développement solidaire a financé à ce jour, depuis sa création en 1985, plus de 280 projets.



Solidarité avec le Népal

Suite au violent séisme qui a frappé le Népal le 25 avril 2015, le groupe Caisse des Dépôts s'est joint à l'élan international de solidarité et a organisé une vaste collecte en interne.

Plus de **83 000 €** ont été réunis grâce à la contribution des collaborateurs et au doublement de leurs dons par la Caisse des Dépôts, CNP Assurances, Egis, la SNI, Bpifrance, Informatique CDC et la Compagnie des Alpes.

Ces sommes ont été déposées sur un compte spécifique ouvert par CDC Développement solidaire qui a été le support de cette démarche.

Les fonds ont été affectés à trois projets proposés par des associations implantées de longue date au Népal et consacrés à la reconstruction durable de différents établissements scolaires, détruits lors du séisme.

Financement d'actions liées aux voyages de tourisme solidaire

A nouveau en 2016, Le Cosog a pris différentes initiatives afin de favoriser les voyages respectant la culture de l'autre et ne creusant pas les inégalités Nord-Sud.

Un voyage de tourisme solidaire a ainsi été organisé en Mongolie. Les 14 collaborateurs qui ont participé à ce voyage ont versé chacun une contribution solidaire de 75 € et la somme totale, d'un montant de 1050 €, a été doublée par CDC Développement solidaire.

Suite à ce voyage, CDC Développement solidaire a apporté son soutien à un projet en faveur des populations défavorisées rencontrées, pour un montant de 2 100 €. Le projet a été choisi avec l'opérateur Rencontres au bout du Monde : la création d'un terrain d'avoine pour onze familles d'éleveurs nomades, afin de subvenir aux besoins du bétail durant les hivers particulièrement rudes.

La signature de conventions avec les opérateurs

Pour chaque projet, une convention a été signée avec l'association opératrice, qui fixe les engagements et les modalités du partenariat. Partie intégrante de la convention, un petit nombre d'indicateurs de suivi sont conjointement choisis afin de réaliser une évaluation du projet.

Les modalités de financement des projets

Le montant maximum de la contribution de CDC Développement solidaire est fixé à 20 000 €, L'opérateur doit assurer un autofinancement de son projet à hauteur de 15 %, Le solde doit être pris en charge dans le cadre d'un partenariat diversifié.

Les modalités de versement sont précisées dans le cadre de la convention de partenariat, généralement :

- 50 % au démarrage des travaux,
- 40 % à la réception d'éléments significatifs permettant de vérifier l'avancement du projet (factures, rapport intermédiaire, photos, témoignages...),
- 10 % à la réception du bilan du projet assorti d'indicateurs de suivi et d'évaluation du projet.

Des modalités particulières sont adoptées pour les projets dont le montant est inférieur ou égal à 5 000 € :

- 90 % au démarrage des travaux,
- 10 % à la réception du bilan du projet assorti d'éléments significatifs permettant de vérifier la réalisation du projet (factures, photos, témoignages) et d'indicateurs de suivi et d'évaluation du projet.

Les projets financés en 2016 figurent en annexe.

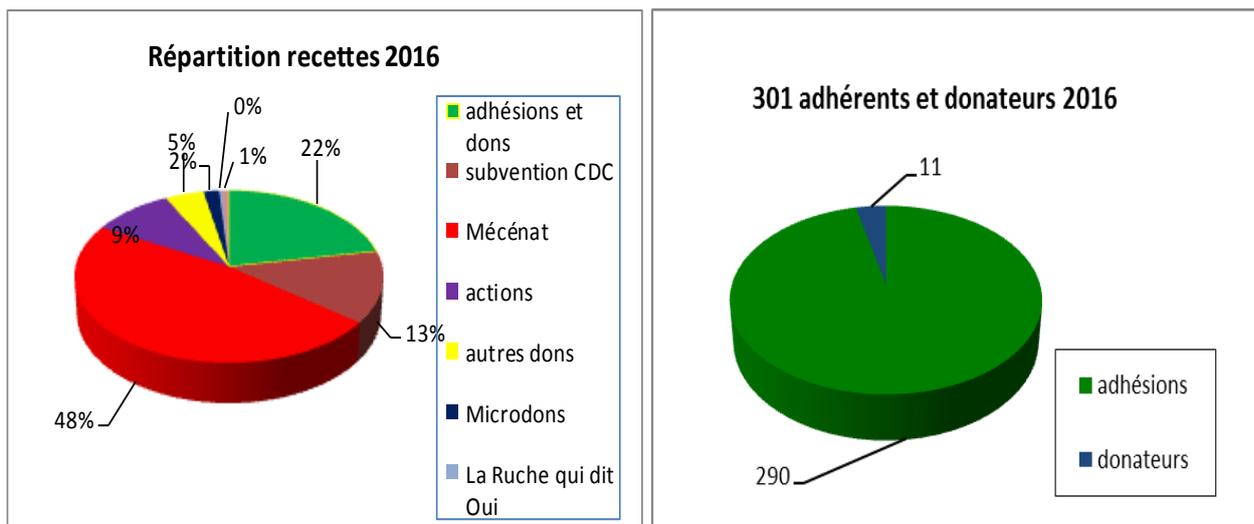
LES RESSOURCES

L'ensemble des informations chiffrées concernant les ressources de l'association figure dans le rapport financier 2016.

Les adhésions et les dons divers :

Les ressources de l'association sont tout d'abord constituées des cotisations de ses adhérents et de dons individuels. En 2016, 301 **adhérents et donateurs** ont contribué aux ressources de l'association.

La mise en place du paiement en ligne permet désormais de verser sa contribution directement.



Le soutien de la direction générale de la Caisse des Dépôts

La convention, qui définit les conditions et modalités du soutien apporté par la Caisse des Dépôts à CDC Développement solidaire afin de contribuer à l'accomplissement de son objet, a été renouvelée en 2015.

Engagements de la Caisse des Dépôts

- Subvention annuelle : le montant de la subvention annuelle de la Caisse des Dépôts est égal au montant des cotisations et des dons reçus des personnels du groupe Caisse des Dépôts versés au titre de l'exercice précédent. Ce montant ne pourra toutefois excéder 25 000 €.
- Opérations de collectes et dons : elles peuvent être organisées par des services de la Caisse des Dépôts à Paris ou dans ses établissements et ses filiales, après des personnels qui versent un don en échange de la remise de places, de livres, de mobilier ou de matériel informatique réformés, etc... L'ensemble des chèques reçus par ces services, établis à l'ordre de CDC Développement solidaire, est remis à l'association.
- Mise à disposition de moyens de fonctionnement : afin de permettre à CDC Développement solidaire d'affecter au soutien des projets toutes les sommes collectées, la Caisse des Dépôts met à la disposition de l'association divers moyens de fonctionnement listés dans l'annexe de la convention.

Les engagements de la Caisse des Dépôts sont subordonnés au respect par CDC Développement solidaire des obligations ci-après définies.

Obligations de CDC Développement solidaire

CDC Développement solidaire s'engage à remettre à la Caisse des Dépôts

- Une déclaration faisant apparaître le montant global des cotisations des membres perçues au titre de l'exercice précédent,
- Son rapport financier faisant apparaître l'utilisation de la subvention allouée l'exercice précédent et son rapport moral, établis pour l'assemblée annuelle d'approbation des comptes de l'exercice précédent,
- Les comptes annuels faisant apparaître le montant des cotisations et dons perçus au cours de l'exercice précédent, certifiés sincères et exacts par un commissaire aux comptes, relatifs au dernier exercice clos,
- Le programme prévisionnel de ses activités pour l'année en cours et notamment la liste des projets retenus pour financement, par l'assemblée générale.

Le soutien du département mécénat de la Caisse des Dépôts (direction de la communication)

Chaque année, le département mécénat de la Caisse des Dépôts sur Paris, Angers et Bordeaux apporte un très grand soutien à CDC Développement solidaire en proposant aux collaborateurs du Groupe des places de spectacles en échange d'un don versé au profit de l'association. En 2016, près de **8 000 places** de spectacles ont ainsi été remises sur les différentes implantations et l'ensemble des dons représente plus de **48 %** des ressources de CDC Développement solidaire.

Partenariat avec l'AGR

Sur la base d'un partenariat AGR/CDC Développement solidaire :

- **Une opération « Noël solidaire », le 8 décembre** : à l'occasion du repas de Noël, CDC Développement solidaire a proposé aux collaborateurs du groupe Caisse des Dépôts, en faisant un don de 1 € (ou plus), de contribuer au financement d'un projet de création d'une microfilrière de lait dans un village en Haïti : l'ensemble des dons reversé par l'AGR a été de **5 001 €**.
- La vente aux convives d'**un produit partage**, un jus d'oranges pressées, disponible toute l'année dans les différentes cafétérias, génère un bénéfice reversé à CDC Développement solidaire : **2 250 €** en 2016.

Le microdon sur salaire

Proposé aux collaborateurs à partir de décembre 2015 ce dispositif, géré par l'entreprise sociale microDON, permet à ces derniers de verser chaque mois une somme de 1 à 5 €, prélevée directement sur leur salaire et abondée par la Caisse des Dépôts. Les sommes sont ensuite attribuées à trois projets soutenus par CDC Développement solidaire. **3 384 €** ont ainsi été récoltés en 2016.

INITIATIVES DIVERSES

Les délégués et les bénévoles se sont mobilisés pour la réussite de différentes collectes

- **Plusieurs ventes de chocolat, de brioches et de divers produits issus du commerce équitable** à Angers principalement, et à Bordeaux, ont permis de recueillir **5 125 €**.
- **Les ventes de matériels obsolètes** (ordinateurs, téléphones portables...) aux collaborateurs de l'EP et de certaines filiales (ICDC, CNP Assurances) ont rapporté **8 436 €**.
- **Plusieurs collectes de jouets et livres d'enfants** au 56 rue de Lille, ainsi qu'à Austerlitz 1 et 2, ont permis de récolter **1 200 €**.

Quelques autres actions à souligner

L'une, exceptionnelle : à l'occasion de la réédition du *Que Sais-je ?* sur la Caisse des Dépôts pour le bicentenaire de l'institution, les droits d'auteur ont été reversés à l'association (806 €).

L'autre, pérenne, menée avec la Ruche qui dit Oui, réseau de vente de produits alimentaires en circuit court : 8% du montant des commandes passées par les collaborateurs de la DRCI auprès de ce réseau sont reversés à CDC Développement solidaire (630 € en 2016).

COMMUNICATION DE L'ASSOCIATION

Les supports de communication

- **Les brèves** : 2 numéros de la lettre électronique d'actualité ont été adressés à plus de 500 adhérents et sympathisants afin de les informer de l'actualité de l'association et de la réalisation des projets financés.
- **Le site Internet** : renseigne les porteurs de projet sur les conditions d'éligibilité de leur dossier et permet de suivre la réalisation des projets.
- **Le livret des projets** : rédigé après l'assemblée générale, résume l'ensemble des projets qui sont soutenus dans l'année par CDC Développement solidaire. Le document, sous la forme d'un livret, a été adressé à tous nos adhérents et distribué au cours des manifestations organisées durant l'année.
- **La plaquette 30 ans de solidarité** : éditée à l'occasion des 30 ans de l'association, elle présente les missions de l'association, sa gouvernance et ses modes d'intervention. Elle a été distribuée lors des différentes manifestations de l'année.
- **Une note de présentation de l'association et des projets financés en 2016** a été communiquée au mois de juin au Mécénat, pour un envoi à tous les collaborateurs du Groupe en Ile de France.
- **Le rapport annuel 2015** : à la suite de l'assemblée générale et sur la base des documents que celle-ci avait approuvés, CDC Développement solidaire a édité son rapport annuel. Ce document a été diffusé à plus de 3 500 exemplaires.
- **Relais sur les supports fédéraux de communication interne** : les actualités de l'association ont été relayées sur CDMédia, CDScope et les intranets de différentes entités du Groupe.

Paris, le 24 mai 2017